

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 49 (1964)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



12

Lausanne, décembre 1964 49^e année Paraît chaque mois

NOËL

« Il était une fois... », ainsi commencent les contes de fée. Ainsi pourrait commencer l'histoire de Noël, s'il s'agissait d'un conte de fée !

Mais il s'agit d'une histoire vraie, et même de la réalité la plus importante de l'histoire du monde.

Des anges apparaissent aux bergers qui surveillent leurs troupeaux dans la plaine de Bethléem : « Un Sauveur vous est né. Vous le reconnaîtrez à ce signe : vous trouverez un enfant emmaillotté de langes et couché dans une crèche ! »

D'autres anges — ou les mêmes ? — apparaîtront plus tard à des femmes qui se rendent à l'aube au tombeau de Gethsémani : « Il n'est plus ici. Il est ressuscité. Voici l'endroit où on l'avait mis ! »

Entre ces deux affirmations s'est déroulée la vie terrestre de Jésus, le Sauveur du monde.

St Jean a résumé la foi des croyants : « Le Verbe s'est fait chair, et Il a habité parmi nous ; et nous avons vu sa gloire, la gloire du Fils unique de Dieu, plein de grâce et de vérité ! »

Il a résumé aussi l'accueil que le monde lui a fait : « Il est venu parmi les siens, et les siens ne l'ont point reçu ! »

Ainsi se résume toute l'espérance de l'humanité et tout le tragique de sa destinée.

L'histoire se renouvelle.

Du Sauveur que Dieu lui envoyait, ce qu'il est convenu d'appeler le monde, n'a pas voulu autrefois. Et il n'en veut pas davantage aujourd'hui. Pour les mêmes raisons. Nous les exprimons avec d'autres mots ; mais seuls les mots ont changé.

Le Sauveur qu'on attendait aussi bien dans le monde juif que parmi les peuples païens, c'était le Seigneur tout-puissant qui apporterait à ses fidèles l'indépendance, la puissance, la gloire, le bien-être, le confort,

le luxe, les moyens de jouir de la vie le plus possible.

Nous ne demandons pas autre chose aujourd'hui, pas plus en Europe qu'en Asie ou en Afrique. Mais au lieu de l'attendre d'un homme envoyé de Dieu, nous l'espérons de la science et du progrès.

Quant à l'au-delà — en admettant qu'il y ait une vie éternelle — nous pensons bien qu'elle nous sera donnée par surcroît. En attendant, comme le disaient déjà les vieux Romains, « carpe diem », cueillons le jour qui passe. La vie est courte ; on est mort si longtemps !

Nous n'admettons plus, il est vrai, sauf dans le secret, la fameuse théorie du surhomme et du peuple de maîtres ; mais nous admettons fort bien en pratique cette autre théorie : rien n'est vrai et tout est permis. Ce qui est très commode, à condition d'être le plus fort.

Noël, dans ce qu'il est convenu d'appeler le monde, ce n'est qu'une occasion de plus de sabler le champagne, quand on en a les moyens — et quand on ne les a pas, de rêver « aux lendemains qui chantent », « au grand Soir », aux jours de la revanche !

Aujourd'hui encore comme autrefois, Noël demande à chacun de nous de faire et de refaire sans cesse le choix décisif.

Acceptons-nous que Jésus-Christ soit réellement le Sauveur ?

Acceptons-nous que le salut du monde et le nôtre nous vienne de la crèche et de son renoncement et de la croix avec ses souffrances ?

Acceptons-nous de croire que le salut consiste à triompher du mal et du péché pour triompher de la mort ?

Croyons-nous à une vie éternelle ?

Dans notre vie agitée, tourmentée, fiévreuse, nous avons peur du silence, peur de la solitude. Nous avons peur de nous dire :

Noël | Il est venu

*Il est venu dans une étable
A côté du bœuf qui soufflait,
Il est venu, tout près de l'âne
Dont les oreilles s'inclinaient.*

*Il est venu... là sur la paille
Avec la crèche pour berceau.
Pas de place à l'hôtel ! « Qu'ils aillent
Où se logent les animaux ! »*

*Il est venu, né d'une vierge
Accablée sous son fardeau.
La pauvre étable de l'auberge
Accueille le divin cadeau.*

*Il est venu... seule une étoile
Le regarde du firmament,
La nuit deviendra claire, sans voile
Aux bergers et mages d'Orient.*

*Il est venu... ils se prosternent
Sur la paille, devant l'enfant,
Et la misérable caverne
Luit d'un éclat éblouissant.*

*Il est venu, dans la nuit claire
La voix de l'ange a retenti
« Gloire aux cieux et paix sur la terre »
Il est venu pour les petits.*

*Il est venu pour tous les hommes
Le Fils de Dieu nous est donné
Pour tous, pour nous tels que nous sommes.
Il est venu... Jésus est né.*

*Il est venu, divin mystère
Pour que nous puissions adorer
L'amour ineffable d'un Père.
Il est venu, mais pour régner.*

*Il est venu pour qu'on l'adore
Roi de Gloire, Fils du Très-Haut.
Il a tout payé.. puis encore
A pris sur Lui tous nos fardeaux.*

*Il est venu, Sauveur du monde
Apporter le pardon d'Enhaut.
Et c'est la joie qui m'inonde
Quand Il revient tout à nouveau.*

A. Ducoin.

« Comment tout cela va-t-il finir pour moi ? » Nous refusons de poser la question pour n'avoir pas à y répondre.

La réponse a été donnée une fois pour toutes par le seul qui pouvait le faire.

« Venez à moi, vous qui êtes épuisés et broyés par la vie, et je vous soulagerai.

« Venez à moi, et vous saurez que je suis doux et humble de cœur.

« Venez à moi, et vous comprendrez que je suis la voie, la vérité et la vie.

« Venez à moi, et vous saurez que j'ap-

porte la paix, la paix dans le cœur et dans l'âme qui s'en remet à moi, la paix dans la famille qui se fie à moi, la paix dans ce monde quand il voudra de moi.

« Venez à moi, et je vous ouvrirai les portes de la vie éternelle, et à votre tour, vous verrez la gloire du Fils unique de Dieu, vous qui m'aurez reçu et reconnu en moi votre Seigneur ! »

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

M. Cordelier.

Chronique économique et financière

Situation économique

L'économie suisse reste toujours soumise à de puissantes forces d'expansion. Sous l'influence de l'augmentation des revenus et de la diminution de la propension à l'épargne, l'accroissement de la consommation, quoique moins accentué, s'est poursuivi. Le manque de personnel et un certain relâchement dans la discipline de travail entravent souvent l'amélioration de la productivité. Les besoins en biens d'investissement et de consommation ont enregistré une forte augmentation des importations, tandis que les industries d'exportation ne sont pas parvenues, en raison de difficultés de livraison, à satisfaire totalement la demande croissante.

Dans l'industrie suisse, si l'accélération du rythme des rentrées de commandes s'est poursuivie, cet afflux semble très différent selon les sous-secteurs et selon les entreprises. L'appareil de production continue à tourner à plein régime. Si bien que la tension sur le marché du travail ne s'est pas relâchée.

Notre commerce extérieur a été marqué par un nouveau développement au cours des neuf premiers mois de l'année 1964. Les importations ont atteint le montant de 11 537 millions de francs, faisant ressortir une augmentation de 11,9 % au regard des trois premiers trimestres de 1963 (10 313 millions). En s'élevant à 8207 millions de francs, les exportations ont progressé de 10,2 % durant la même période (7450 millions). En quantité, les importations se sont accrues de 1,9 % et les exportations de 11,3 %.

Par suite de l'accroissement plus prononcé des importations, le déficit de la balance commerciale s'est aggravé. Il s'est élevé de 16,3 % par rapport aux trois premiers trimestres de 1963 pour atteindre la somme de 3329 millions de francs. C'est la première fois que la limite des 3 milliards se trouve dépassée au cours des neuf premiers mois de l'année. Si les importations ont été couvertes par les exportations à raison de

77,4 % durant la dernière décennie, cette cote est actuellement tombée à 71,1 %.

Comparativement aux neuf premiers mois de 1963, nos importations aussi bien que nos exportations durant la même période de 1964 ont marqué des progressions différentes avec nos trois groupes de partenaires. En voici d'ailleurs la structure pour les trois premiers trimestres :

Importations	1964	1963
AELE	15,0 %	13,6 %
CEE	61,6 %	64,7 %
Autres pays	23,4 %	21,7 %
	100,0 %	100,0 %
Exportations	1964	1963
AELE	19,7 %	17,9 %
CEE	40,5 %	42,5 %
Autres pays	39,8 %	39,6 %
	100,0 %	100,0 %

Un certain bouleversement risque de se produire dans les perspectives d'avenir de notre commerce extérieur avec l'AELE à la suite de la décision du nouveau gouvernement travailliste britannique d'élever de 15 % la taxe sur les importations. Pourtant la position de client de la Grande-Bretagne s'était considérablement renforcée à tel point que ce pays a absorbé au cours des neuf premiers mois de l'année les deux tiers de nos exportations vers la communauté économique que représente l'AELE et dont la Suisse fait partie. Souhaitons à ce propos que le provisoire annoncé par le gouvernement britannique ne dure pas trop longtemps. Sinon cette mesure porterait gravement préjudice non seulement aux intérêts matériels de notre pays, mais surtout à la confiance mise dans la solidarité des nations et dans le respect des engagements. Voilà le problème le plus sérieux qu'ait eu à affronter l'organisation libre-échangiste depuis sa fondation (1960).

Un autre sujet d'inquiétude sinon une certaine perplexité nous vient du budget présenté par le Conseil fédéral pour l'année 1965, budget qui prévoit une détérioration du compte financier. Bien sûr, ce budget est

à l'image de la surexpansion économique. Mais on nous avait bien dit que tous les postes seraient minutieusement repassés au régime de la compression. Le chef du Département fédéral des finances assure que des réductions ont été opérées pour 344 millions. Heureusement, car le budget aurait triste figure si la retenue n'avait pas fonctionné. Mais on peut se demander encore si certaines des demandes des différents départements n'avaient pas été intentionnellement gonflées en prévision des réductions auxquelles on s'attendait, suivant la tactique consistant à demander le plus pour obtenir au moins assez. Toujours est-il qu'on se trouve dans un cercle vicieux, certaines dépenses n'ayant été remises qu'à plus tard et, d'autre part, la Confédération étant toujours chargée d'obligations nouvelles.

Marché de l'argent et des capitaux

Le resserrement dont souffrent les marchés à moyen et à long terme commence à s'étendre aussi au marché à court terme. On a noté en effet que, depuis l'échéance de fin septembre, une partie de l'argent à court terme qui avait servi à renforcer les liquidités a repris la direction de l'étranger. Néanmoins, en prévision des prochains engagements en vue de l'échéance de fin d'année, on doute que les taux d'intérêt actuellement en vigueur soient modifiés. On peut compter sur une certaine stabilité jusqu'au début de l'exercice prochain du moins.

Comparativement à l'année précédente, le taux d'intérêt moyen consenti par les grandes banques et les banques cantonales s'est accru de 1/2 % et même plus pour les banques locales et régionales. Effectivement, d'octobre 63 à octobre 64 le taux moyen des bons de caisse ou obligations a passé de 3,63 à 4,18 % dans les banques cantonales et de 3,64 à 4,14 % dans les grandes banques alors que le taux moyen de l'épargne n'a varié que de 2,77 à 2,98 %. Durant la même période d'un an le rendement moyen des obligations de la Confédération a passé de 3,44 à 4,09 %.

Malgré cette amélioration des taux d'intérêt, le placement des obligations de caisse n'a pas pris l'ampleur escomptée. Le renchérissement de l'argent de tiers se reflète surtout dans le taux offert sur le marché des émissions auquel les possesseurs de fonds donnent la préférence. Aujourd'hui, le taux courant est de 4 3/4 % offert par les cantons, les communes et les banques prépondérantes pour leurs émissions publiques tandis que les Entreprises électriques sont arrivées à 5 %. Ce taux plafond de 5 % pourra-t-il être maintenu, car des besoins qui ne souffrent aucun retard devront être prochainement couverts par emprunts ? On sait que pour les trois premiers trimestres de 1964,

La Nativité

...En ce temps-là parut un édit de César Auguste, ordonnant un recensement de toute la terre. Ce premier recensement eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie. Tous allaient se faire inscrire, chacun dans sa ville.

Joseph aussi monta de la Galilée, de la ville de Nazareth, pour se rendre en Judée, dans la ville de David, appelée Bethléem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David, afin de se faire inscrire avec Marie, sa fiancée, qui était enceinte.

Pendant qu'ils étaient là, le temps où Marie devait accoucher arriva, et elle enfanta son fils premier-né. Elle l'emballotta et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie...

(Evangile selon Luc)

les besoins de fonds couverts par émissions publiques ont épongé le marché de 2611 millions de francs d'argent frais alors que ce montant n'avait pas dépassé les 1755 millions durant la même période des trois années précédentes. Et le calendrier reste chargé en cette fin d'année sans laisser apparaître une moindre détente puisqu'on peut déjà supputer à environ 3 milliards le montant des emprunts nécessaires en 1965.

Du côté du taux hypothécaire, l'évolution ne suit le mouvement qu'avec peine, ce qui explique la difficulté des banques spécialisées dans les affaires hypothécaires à se procurer les fonds nécessaires. En dépit du fait que les mesures de lutte contre le renchérissement ne soumettent pas la construction de logements au régime de l'autorisation et qu'elles favorisent cette branche d'activité en fonction de ses besoins, la consolidation des crédits de construction se heurte à de graves difficultés. Pour renforcer leurs moyens de crédit, les banques, celles surtout qui traitent les affaires hypothécaires, ont dû recourir aux emprunts publics ou à des institutions centrales de lettres de gage, au Fonds de l'AVS, etc. C'est une preuve de plus que l'insuffisance des dépôts directs de la clientèle, principalement sous forme d'épargne, doit être complétée par d'autres sources plus onéreuses, aux dépens d'une rentabilité satisfaisante.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Il est évident que ce n'est plus le moment de procéder à d'importants changements pour la fin de l'exercice, d'autant plus qu'on

a pu noter une certaine stabilité. Tout le problème des taux sera repris au début de 1965 à la lumière de la situation du moment et plus spécialement de la leçon à tirer du résultat de l'exercice 1964.

Nous nous en référons d'ailleurs à nos chroniques précédentes qui prescrivaient, du côté des créanciers, le taux de 3 % en épargne en regard du 4 % pour les prêts hypothécaires de premier rang. Les autres taux

sont à fixer en fonction de ces deux taux de base. Mais on notera qu'actuellement les banques offrent leurs obligations de caisse à 4 % à 3 ans et 4 1/4 % à 5 ans de terme, même plus souvent déjà, selon les régions, respectivement à 4 1/4 % et 4 1/2 %. Force est bien de s'y aligner surtout si l'on est en quête de nouvelles disponibilités et si l'on ne veut pas risquer de douloureux retraits de fonds.

Fx

Les raiffeisenistes fribourgeois romands tiennent leurs assises annuelles au Mouret

Les principes sur lesquels reposent nos Caisses Raiffeisen sont parfaitement conformes à la doctrine chrétienne de l'argent. Nos institutions n'ont-elles pas pour but de mettre l'argent au service de la vie? Nous cherchons à donner à chacun le souci de l'économie afin qu'il ne connaisse pas la misère, mais nous ne favorisons pas le profiteux qui veut spéculer et gagner injustement au mépris de son semblable.

En proclamant ainsi le but des Caisses rurales de crédit mutuel, le président de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen, M. le révérend curé-doyen Henri Monnard, de Marly, ne pouvait, on ne peut mieux, faire ressortir leur activité et l'importance de leurs services dans le cadre de notre économie rurale. Du coup, il mettait l'assemblée dans l'ambiance que crée la rencontre de délégués dont le dévouement se dépense au profit de nos collectivités villageoises.

Précisons que les difficultés d'ordre matériel se présentent chaque année davantage dans le choix du lieu qui peut recevoir une phalange toujours plus nombreuse de coopérateurs si l'on veut s'en tenir aux communes qui sont dotées d'une institution Raiffeisen. C'est ainsi que fut choisie la commune de Praroman qui peut mettre à disposition son centre hôtelier du Mouret, l'Hôtel de la Croix-Blanche. Et l'on se trouvait là dans une terre de prédilection du mutualisme de crédit, toutes les communes et paroisses de la région étant desservies par de prospères institutions sœurs auxquelles donne le ton la Caisse de Marly devenue la plus importante de la Fédération.

Le président Monnard ouvre l'assemblée par la prière pour implorer la bénédiction divine sur les travaux du jour. Avec sa distinction coutumière, il adresse de chauds souhaits de bienvenue à tous les participants, se plaisant à saluer particulièrement les invités et orateurs du jour que nous aurons le plaisir de désigner au cours de ce compte rendu. L'atmosphère traditionnelle de solennité qu'il sait donner à ses interventions va imprégner sans défaillance les longues heures de débat.

Après la désignation de deux scrutateurs, MM. Basile Dessibourg (Cerniat) et Alphonse Leibzig (Marly), les délégués se remé-

morent l'assemblée de l'année précédente à Sâles par l'audition d'un procès-verbal tenu avec autant de précision que d'humour par le secrétaire, M^e Beaud, caissier à Albeuve. L'appel des Caisses fait constater la participation de 220 délégués représentant les 59 institutions fédérées.

La présence du directeur de l'Union, M. A. Edelmann, docteur en droit, donne l'occasion aux raiffeisenistes fribourgeois de manifester leur attachement à l'Union suisse en acclamant celui qui venait leur apporter le message des organes centraux. Ainsi chaleureusement accueilli, le directeur Edelmann remercie les responsables des Caisses locales de leur collaboration généreuse à l'œuvre du crédit rural et félicite les Caisses fribourgeoises de leur fidélité aux principes fondamentaux. Puis, il émet des considérations judicieuses sur la surchauffe économique, s'étendant fort à propos sur l'activité des Caisses et de leur Centrale face aux intérêts fédéraux visant à freiner l'expansion. Il en fait ressortir la mission de nos institutions d'entraide au service de l'homme par la collaboration harmonieuse au sein de tous les milieux de la population et par l'esprit de compréhension mutuelle nécessaire à la solution des problèmes de notre temps.

Poursuivant dans le même esprit, le révérend doyen Monnard, président, présente un rapport contenant une étude de haute portée morale et spirituelle sur « L'argent et nous ». C'est la justification de la recherche des biens matériels comme moyens d'existence dans le respect des droits de Dieu, du prochain et des devoirs envers soi-même. Le passage que nous avons placé en exergue en tête de cet article est tiré de cet exposé qui mérite d'être médité à tête reposée. Pour réserver cette jouissance spirituelle à tous les participants, nous le reproduisons *in extenso* ci-après. Nos lecteurs pourront en profiter.

Ayant ainsi préludé en définissant le vrai sens de l'argent, le président proclame les chiffres qui illustrent l'évolution du mouvement en terre fribourgeoise au cours de l'exercice 1963. Le montant global des bi-

lans marque une progression de 7,1 millions de francs ou de 8,9 % sur l'année précédente. En voici le tableau comparatif fort suggestif :

	1962	1963
Nombre de Caisses.	57	57
Effectif des sociétaires	4 897	5 024
Effectif des déposants.	22 967	23 677
Dépôts d'épargne	fr. 47 354 000	fr. 52 290 000
Obligations	» 12 118 000	» 12 401 000
Dépôts en compte courant	» 8 999 000	» 10 204 000
Prêts hypothécaires	» 36 772 000	» 41 670 000
Prêts et crédits d'exploitation	» 13 478 000	» 14 257 000
Avances aux communes et paroisses	» 5 595 000	» 6 119 000
Somme globale des bilans	» 73 320 000	» 80 469 000
Mouvement d'affaires	» 109 390 000	» 132 210 000
Réserves	» 3 268 000	» 3 467 000

L'activité de fondation ne chôme pas dans le canton puisqu'une 58^e Caisse a été fondée à Cugy en février dernier, puis une 59^e à Pont-la-Ville le 2 octobre. Les représentants de ces deux Caisses benjamines sont chaudement félicités et encouragés. Des vœux de prospérité sont adressés à ces deux institutions.

L'assemblée procède ensuite à la liquidation rapide des affaires administratives. Pour raison de santé, le caissier de la Fédération, M. Louis Pasquier, de Sâles, a dû faire excuser son absence. Les comptes du ménage interne sont alors présentés par le secrétaire, M^e Beaud. S'en référant à la déclaration écrite donnée par les Caisses vérificatrices de Praroman et Bonnefontaine, les délégués donnent leur approbation unanime. Les Caisses de Montagny et Léchelles sont désignées pour rapporter sur les comptes de l'exercice 1964-1965. Au vu de la situation financière saine, le *statu quo* est maintenu quant à la cotisation annuelle pour l'exercice en cours.

La démission donnée bien à regret par le caissier, M. Louis Pasquier, dont l'état de santé exige des ménagements, impose une élection complémentaire au sein du Comité fédératif. Après avoir fait des vœux pour son rétablissement et fait part de ses sentiments de reconnaissance à l'adresse du démissionnaire qui a œuvré pendant plusieurs décennies pour la cause commune, l'assemblée fait appel unanimement, pour lui succéder, à M. Willi Blanc, instituteur et caissier à Barberêche.

L'hommage aux vétérans, qui se répète chaque année en un acte d'une solennité émouvante, permet aux délégués d'ovationner comme il le convient, ceux parmi eux, les chevronnés, qui ont accompli 25 ans d'activité au sein des organes des Caisses. Par des paroles chaleureuses, le président sait toucher la corde sensible de la gratitude et remet à chacun des jubilaires le porte-

feuille traditionnel dédié. La première nommée, malheureusement retenue chez elle par son état de santé, recevra personnellement un témoignage particulier pour ses 50 ans de dévouement à la Caisse d'Albeuve, comme caissière d'abord, puis comme membre du Conseil de surveillance. Ce sont :

Mlle Jeanne Gurtner, Albeuve
MM. Henri Python, Arconciel
Pierre Menoud, Sâles
Louis Savary, Sorens
Séraphin Villaz, Sorens
Joseph Cuenet, Grolley.

Toute assemblée des délégués veut être avant tout une séance d'information et d'instruction. C'est l'occasion pour le délégué de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, d'illustrer l'importance des Caisses fribourgeoises dans l'ensemble du mouvement national et d'exposer ses commentaires sur leur bilan de qualification ressortant des rapports de la revision professionnelle. Le rapporteur met l'accent sur l'esprit et la nécessité des contrôles sévères, puis brosse un tableau de la situation monétaire actuelle en rapide évolution et tire les directives utiles aux administrateurs des Caisses face à leur tâche délicate et complexe dans la fixation des conditions de l'intérêt. Commentant le slogan : « La Caisse au service du client », il en appelle au devoir de propagande pour assurer le développement des Caisses et fixe enfin les responsabilités des dirigeants dans l'octroi rationnel des prêts et crédits aussi bien au sens des principes Raiffeisen que des dispositions des arrêtés fédéraux sur les restrictions de crédits.

Une riche aubaine était encore réservée à l'auditoire. C'est la magistrale conférence sur « Le Canton de Fribourg face à la conjoncture actuelle » faite par le conseiller d'Etat Paul Torche. Nul mieux que l'éminent magistrat n'était aussi bien placé pour

brosser le tableau des aspects particuliers de l'économie fribourgeoise, des efforts accomplis pour favoriser l'industrialisation du canton à l'effet de mettre le holà à l'hémorragie de population que constitue l'émigration. L'orateur étudie l'application, sur le plan fribourgeois, des différents arrêtés fédéraux pour lutter contre le renchérissement. Il met en évidence le retard du canton dans la construction de logements, son besoin impérieux de capitaux et conclut à la nécessité d'une application très souple des mesures de lutte contre l'inflation tenant compte d'une économie en plein essor pour combler son retard. En conclusion à son étude approfondie de la situation, M. Torche rompt encore une lance en faveur de la propagande de l'esprit d'épargne, seul moyen d'assurer la réalisation d'œuvres d'intérêt public par nos propres moyens. C'est le moment que le représentant du gouvernement cantonal choisit pour rendre hommage à la contribution des Caisses de crédit mutuel au développement économique des communautés rurales, partant du canton tout entier, et pour apporter le message de félicitations, de reconnaissance et d'encouragement des autorités cantonales.

Le conseiller d'Etat Paul Torche est chaleureusement ovationné par l'assistance et remercié par le président. On sent l'union des cœurs et des esprits entre les raiffeisenistes fribourgeois et le gouvernement cantonal. Un tel sens de collaboration dans la clarté, la loyauté et le seul désir d'aider, ne peut être que de bon augure pour l'avenir économique du canton.

La discussion générale prévue en fin de l'ordre du jour et qui permet à chacun de s'exprimer est largement utilisée malgré l'heure avancée et la fatigue inhérente à une longue concentration des esprits. Mais des exposés comme ceux présentés tant par le représentant du gouvernement que par le délégué de l'Union suscitent des commentaires qui demandent des explications complémentaires. Tous les deux se prêtent d'ailleurs de bonne grâce à préciser leur pensée en répondant aux questions posées. On parle encore de loyauté fiscale face au traitement plus humain qui doit être réservé aux épargnants, de propagande en faveur de l'épargne et des projets du Gouvernement cantonal dans cette voie, de la prudence des Caisses dans la conservation de disponibilités suffisantes, des relations avec le registre du commerce, etc.

Après presque trois heures d'attention soutenues, le président clôt cette séance de travail en manifestant sa satisfaction et conviant les délégués au repas en commun qui sera servi dans la même salle après un court entracte qui permettra aux participants de se délasser en buvant un apéritif bien mérité.

La partie gastronomique ne le cède en rien à la qualité du travail accompli. On fait honneur aux produits de la chasse servis par le maître de céans alors que la partie oratoire se trouve conduite sous l'habile majorat de *M. Alphonse Thévoz*, instituteur et caissier à Praroman. Encadrés des chants du terroir repris par toute l'assistance, les toasts des invités prennent toute leur valeur, écoutés qu'ils sont avec la sympathique bonhomie des gens de la terre. C'est d'abord le message du syndic du lieu, *M. Casimir Perler*, au nom des autorités de la paroisse et des quatre communes qui la composent. L'orateur souligne les mérites de la Caisse Raiffei-

sen locale qui sert toujours plus et toujours mieux les intérêts de la collectivité en faisant fructifier sur place l'épargne des campagnards. C'est enfin celui du compétent président de la Caisse locale, *M. F. Vonlanthen*, de Montévraz, qui dit toute la joie et l'honneur des raiffeisenistes de Praroman d'avoir accueilli les militants du canton et se réjouit du succès d'une journée riche en enseignements.

Et nul ne contestera qu'une telle manifestation de fraternité et de solidarité marque la claire volonté des raiffeisenistes fribourgeois de continuer à « aider et servir » pour le seul bien du pays tout entier. *Fx*

L'argent et nous

L'argent a toujours exercé sur les hommes une espèce de fascination. Gagner de l'argent n'est-il pas le souci majeur de la plupart des hommes, le sujet le plus fréquent de leurs conversations, l'objet le plus cher de leurs préoccupations ?

Ceux qui n'en ont pas envient ceux qui en ont, « les riches ». Ceux qui en ont en désirent toujours davantage, malgré les grands soucis que cet argent leur procure. On dit bien que l'argent ne fait pas le bonheur, mais on ajoute aussitôt qu'il y contribue.

Pour s'en procurer, on voit des hommes s'acharner au travail, ne tenir aucun compte ni de leur santé, ni des obligations de famille, ni des devoirs de la vie sociale. On en voit d'autres encore moins consciencieux, user de n'importe quelle ruse ou tromperie pour acquérir, sans travail, une fortune. On profite pour cela de toutes les circonstances, même de la misère publique ou des malheurs d'autrui. On peut dire que les spéculations honteuses sont de plus en plus à l'ordre du jour, surtout dans le monde de la finance.

Il est bien rare de rencontrer des hommes parfaitement désintéressés qui acceptent avant tout des tâches pour le bien de leurs semblables. Sans doute à chaque charge, à chaque responsabilité doit correspondre un salaire équitable, mais bien souvent ces responsabilités ne sont recherchées qu'en raison de la possibilité d'acquérir plus ou moins honnêtement une fortune.

Ce qui se passe sur le plan individuel se passe aussi sur le plan des peuples et des nations. Il semble bien que les divergences entre les peuples soient avant tout d'ordre économique. La politique, c'est-à-dire le système de gouvernement, est dominé par la préoccupation économique, c'est-à-dire par le souci de la répartition de la richesse. Les deux blocs qui s'opposent : Anglo-saxons d'une part et URSS d'autre part ne représentent-ils pas avant tout deux conceptions différentes de l'ordre économique ? le libé-

ralisme et le communisme ; deux conceptions également fausses car elles ont, l'une et l'autre, comme base de leur système, des préoccupations essentiellement matérielles : la primauté de l'argent. Il y a entre les deux systèmes d'autres divergences de l'ordre moral, social et politique, mais ces divergences mêmes sont commandées par l'ordre économique. Il n'est pas exagéré de dire que le monde actuel est dominé par la question des biens matériels. Le souci dominant n'est pas la personne humaine mais la possession de la richesse.

Si l'on essayait de remettre les choses en place et d'établir une juste hiérarchie des valeurs ? Les vraies valeurs, les valeurs premières et essentielles, ce ne sont pas les richesses matérielles mais l'homme lui-même et dans l'homme ce qu'il y a de meilleur et de plus parfait : son âme avec toutes les richesses intellectuelles, morales et surnaturelles. C'est là une vérité élémentaire dont l'oubli est source de nombreux maux. Si nous étions convaincus de cela, nous ferions tout notre possible pour établir un ordre politique, social, économique permettant le parfait épanouissement des valeurs spirituelles, c'est-à-dire, en définitive, une vie chrétienne. Quelle est, dans cette perspective, la place de la richesse ?

L'homme n'a pas seulement une âme, il a aussi un corps qui doit être au service de l'âme, mais un corps qui a ses exigences : nourriture, vêtement, logement.

L'homme n'a pas seulement la responsabilité de sa propre personne, mais très souvent la responsabilité d'une famille : femme et enfants ; c'est dans l'ordre voulu par la nature, donc, par Dieu, que les biens matériels servent à l'entretien et au bien-être du corps. Nous avons le droit et le devoir d'acquérir et de conserver les biens nécessaires à la vie. Tous les hommes ont ce droit, et c'est, par conséquent, un devoir pour la société d'établir un ordre politique, social et

économique permettant l'exercice de ce droit. Tous les hommes sont d'accord sur ce principe, mais quand il s'agit de choisir l'ordre le plus favorable, les divergences surgissent. Ce n'est pas notre intention d'étudier les différents systèmes préconisés.

La préoccupation d'acquérir des biens est légitime, elle est basée sur notre nature elle-même et sur le devoir que nous avons de subvenir à l'entretien de nous-mêmes et des nôtres. Pour être bonne, cette préoccupation est soumise à certaines conditions.

Tout d'abord, ces biens matériels ne doivent pas être recherchés pour eux-mêmes, comme s'ils étaient le but final de notre activité, mais uniquement comme moyens de parvenir à des biens plus précieux. Ils nous sont utiles dans la mesure où ils nous aident à vivre plus humainement, c'est-à-dire en hommes intelligents, en hommes libres et en enfants de Dieu. Ils sont nuisibles dans la mesure où ils sont une entrave à cette vie supérieure. C'est pour cela que le Christ a maudit les riches, c'est-à-dire ceux qui mettent leur idéal dans l'acquisition des richesses, qui considèrent les biens matériels comme un but et non comme un moyen. Le « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ? » est la parole employée par le Christ pour traduire énergiquement la subordination des valeurs matérielles aux valeurs spirituelles. Il ne condamne pas un juste usage de la richesse, mais un amour déréglé qui les place au-dessus des biens de l'âme. Il ne condamne pas l'usage de l'argent : n'a-t-il pas travaillé pour gagner sa vie et celle de sa mère ? n'a-t-il pas commandé de payer l'impôt à César ? n'y avait-il pas un caissier parmi les apôtres (qui n'est pas un modèle pour nous) ? Mais ce fait laisse supposer que les apôtres disposaient de ce qui était nécessaire à leur entretien. Le Christ, entouré qu'il était par la troupe cupide des pharisiens, a condamné énergiquement l'attachement injuste au bien de ce monde et montré combien était plus précieux le trésor que ni la rouille ne ronge ni les vers ne détruisent. Le vrai trésor du chrétien est au-dessus de cette terre et c'est là aussi que doit être son cœur.

C'est un fait d'expérience que trop ou trop peu de richesse empêche l'homme de vivre humainement parce que l'un et l'autre comportent des préoccupations incompatibles avec la vie spirituelle. Il avait raison le sage qui, dans l'Ancien Testament déjà, faisait cette prière : « Seigneur, ne me donnez ni la pauvreté ni la richesse, mais accordez-moi seulement ce qui est nécessaire à mon entretien. » Cette prière exprime déjà la juste place de la richesse : pourvoir aux nécessités de notre corps pour que notre âme puisse vivre librement.

S'il est permis de rechercher les biens matériels comme moyens d'existence et non comme but de notre vie, cette recherche est soumise à d'autres conditions : respect des droits de Dieu (repos du dimanche), respect des droits du prochain : justice, loyauté, respect des devoirs envers soi-même : soin de sa santé, etc.

Je n'insiste pas sur ces points, non certes qu'ils ne soient pas importants, mais cela nous entraînerait trop loin.

Est-il nécessaire de faire remarquer que les principes sur lesquels reposent nos Caisses Raiffeisen sont parfaitement conformes à la doctrine chrétienne de l'argent ? Nos institutions n'ont-elles pas pour but de mettre l'argent au service de la vie ? Nous cherchons à donner à chacun le souci de l'économie afin qu'il ne tombe pas dans la misère, mais nous ne favorisons pas le profiteuse qui veut spéculer et gagner injustement au mépris de son semblable. Pas de tantième sur des actions, pas de taux élevés pour les emprunteurs, pas de faveurs pour les riches, pas de charges excessives pour les pauvres. Pour chaque demande d'emprunt, le souci premier de nos comités n'est-il pas de voir si le prêt

est nécessaire, utile ou si, au contraire, il est nuisible ?

Ne trouve-t-on pas dans nos Caisses le dévouement sans compensation matérielle ? Vous, messieurs les membres des comités, vous n'avez pas accepté une responsabilité en vue de vous enrichir personnellement, mais bien pour rendre service à la communauté. Nous ne faisons pas de bénéfice dans le but d'enrichir des particuliers, ni même nos institutions, mais uniquement pour leur assurer une base solide qui leur permettra dans l'avenir de rendre des services toujours plus grands.

Nos Caisses sont certainement une réalisation concrète de l'esprit chrétien en matière financière, esprit dont nous devons nous animer aussi dans notre vie personnelle. J'exprime le vœu que vous soyez toujours plus fidèlement attachés à nos institutions pour votre bien personnel et pour celui de nos communautés locales.

** Doyen Henri Monnard, président.*

(Extrait du rapport à l'assemblée des délégués de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen.)

siècle, de robuste construction et en parfait état d'entretien, situé au centre du village, ne pouvait pas mieux convenir pour devenir le siège de la Caisse Raiffeisen locale. Le rez-de-chaussée est occupé par les locaux de la Caisse, bureau, salle des séances, chambre forte, salle d'attente, tandis que le nouveau caissier, M. Oscar Grandgirard (anciennement caissier à Belfaux), occupe l'appartement des étages supérieurs.

L'acte de remise de gestion au nouveau caissier, plus particulièrement l'abandon de fonctions du doyen Monnard, devait donner lieu à une cérémonie solennelle au cours de laquelle devait être traduite la reconnaissance des organes dirigeants. Et si l'on sait que M. le doyen Monnard préside, depuis deux décennies et avec une distinction méritoire, aux destinées de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen, on comprendra que le directeur de l'Union suisse, M. A. Edelmann, Dr en droit, accompagné du reviseur M. Géo Froidevaux, ait tenu à s'y associer pour apporter le message de gratitude des organes centraux avec un souvenir tangible marquant le vœu de tous que M. le doyen Monnard puisse, longtemps encore, assurer ses services de pionnier raiffeiseniste en terre fribourgeoise.

L'œuvre du doyen Monnard se traduit par

Du nouveau à Marly

Au cours de ses 38 ans d'existence, la Caisse de crédit mutuel de Marly a suivi un mouvement régulièrement ascendant pour arriver en 1960 à un chiffre de bilan de 3 millions de francs. Mais la progression s'est si fortement accélérée durant les trois dernières années qu'à fin 1963 la Caisse affichait un bilan de 5,2 millions, progression qui se continue au même rythme en 1964. S'il faut en chercher les causes dans la haute conjoncture, il y a lieu de signaler l'implantation à Marly de nouvelles industries et tout spécialement de la CIBA qui a donné lieu à d'importantes spéculations foncières et à des travaux de construction considérables.

Il n'est alors pas difficile de comprendre que la charge du caissier de Marly devenait de plus en plus lourde et il n'est même pas trop optimiste de prévoir que dans peu de temps ce poste deviendra si important qu'il exigera une permanence. M. le révérend doyen Monnard s'était bien adjoint, depuis de nombreuses années, un aide-caissier fort diligent et habile en la personne de M. Marcel Demierre, mais la tâche pesait si lourdement sur leurs épaules que tous deux devaient se résoudre, non sans un serrement de cœur, à abandonner des fonctions auxquelles ils avaient voué le meilleur d'eux-mêmes.

Le moment était alors venu de trouver un nouveau local répondant aux exigences d'une



Immeuble de la Caisse Raiffeisen de Marly

Caisse dont l'avenir s'annonce brillant. Mais les gens de Marly, en dirigeants avisés, avaient déjà fait l'acquisition, il y a quelques années, d'un bâtiment appartenant à la commune et devenu disponible depuis la construction du nouveau collège. Ce bâtiment, de pur style fribourgeois du XVIII^e

des faits concrets. Reprenant les fonctions de caissier de la Caisse de Marly au cours de sa cinquième année d'existence, alors que son bilan se chiffrait à quelque 200 000 francs avec un effectif de 30 sociétaires et de 125 déposants d'épargne, il l'a remis à de nouvelles forces, après 33 ans de dévouement

ininterrompus et d'habile gérance, alors que l'effectif des sociétaires est monté à 236 avec 1300 déposants d'épargne et que le bilan atteint 5,2 millions avec un mouvement d'affaires de plus de 10 millions. Et pendant ce temps, les réserves ou fortune de la Caisse ont passé de 1000 à 154 000 francs. C'est bien le cas de dire que les chiffres parlent et donnent la mesure du chemin parcouru. Point n'est besoin de mettre davantage en évidence la somme de travail et des services rendus à la collectivité par amour du prochain.

Tour à tour, au cours d'une agréable agape, les dirigeants de la Caisse, les invités, et tout spécialement le directeur Edelmann s'exprimèrent pour traduire au doyen Monnard la reconnaissance de la communauté Raiffeisen tout entière. L'aide-caissier, M. Marcel Demierre eut sa part méritée de louanges alors que des vœux furent faits pour le succès des fonctions du nouveau caissier, M. Oscar Grandgirard, et pour la prospérité future de la Caisse de Marly.

Un ami participant.

La trésorerie du Fonds de compensation de l'AVS

Les prestations de l'assurance-vieillesse et survivants se sont élevées, pendant le premier semestre 1964, à 725,2 millions de francs (pour la même période de l'année précédente, elles étaient de 507,9 millions), celles de l'assurance-invalidité ont atteint 114,6 millions (87,8) et celles du régime des allocations pour perte de gain 52,4 millions (39,6). Les dépenses de ces trois institutions se montent donc à une somme globale de 892,2 millions (635,3). Quant aux cotisations des assurés et des employeurs, portées en compte pendant le même semestre par les caisses de compensation, elles se sont élevées à 715,8 millions (675).

Les contributions des pouvoirs publics à l'assurance-vieillesse et survivants ont, en vertu de la dernière révision des dispositions légales, aussi été augmentées. Avec celles qui ont trait à l'assurance-invalidité, elles se sont élevées, pour le premier semestre 1964, à 268,3 millions (149,1). Le produit des placements s'est chiffré à 104,3 (102,5) millions de francs.

La totalité des capitaux du fonds de compensation à fin juin 1964, se monte à 6717,3 (6646,3 à fin mars) millions de francs se répartissant entre les catégories suivantes d'emprunteurs en millions de francs : Confédération 403,4 (433,4), cantons 1083,3 (1074,7), communes 913,8 (895,8), centrales des lettres de gage 1849,9 (1811,8), banques cantonales 1295,1 (1282,6), institutions de droit public 25,6 (25,6) et entreprises semi-publics 1146,3 (1122,4).

Le rendement moyen des capitaux placés au 30 juin 1964 est de 3,35% contre 3,33% à la fin du premier trimestre 1964.

Le numéro postal, s'il vous plaît

Le Secrétariat de l'Union et la Caisse centrale prient instamment MM. les caissiers de bien vouloir indiquer le numéro postal d'acheminement de leur localité (par exemple : 2405 La Chaux-du-Milieu ou 1249 Athenaz-Avusy) dans chacune de leurs communications telles que demandes d'argent, ordres de bonification, envois de chèques, etc. Ils nous épargneront de fastidieuses recherches et nous permettront l'exécution plus rapide de leurs ordres ainsi qu'un précieux gain de temps, si l'on songe que des centaines d'envois partent chaque jour de l'Union.

A tous, merci par avance pour l'esprit de compréhension !

Et qu'on prenne note également du numéro 9001 Saint-Gall !

Droit de timbre à l'émission des parts sociales

Valable pour les Caisses de crédit mutuel dont le capital social atteint ou dépasse pour la première fois à fin 1964 le montant de fr. 10 000.—

Préparatifs en vue de la clôture annuelle

La fin de l'année approche. Les caissiers et les organes dirigeants prendront déjà les dispositions utiles pour que l'établissement des comptes annuels et du bilan puisse se faire normalement et avec toute la promptitude habituelle. Nous rappelons que

les comptes annuels doivent être soumis à l'Union pour le 1^{er} mars au plus tard.

Les caissiers commenceront donc maintenant déjà les travaux préliminaires du bouclage annuel. Ils calculeront les intérêts, prépareront les différents extraits (relevés des comptes avec les soldes au 1^{er} janvier, etc.).

Encaisse au 31 décembre

On ne conservera pas une encaisse exagérée et inutile pendant les derniers jours de l'année. La Banque nationale suisse insiste particulièrement sur ce point.

Pour faciliter les versements à la fin de l'année, la Caisse centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » tous les envois (groupes, versements sur comptes de chèques) effectués par les Caisses jusqu'au 31 décembre (portant encore par conséquent le sceau postal de décembre). Eviter autant que

Les Caisses de crédit mutuel disposant d'un capital n'excédant pas fr. 10 000.— sont exonérées du droit de timbre d'émission sur les parts sociales. Si ce capital dépasse le montant de fr. 10 000.—, il est alors soumis à un droit de timbre d'émission unique de 2%. Le décompte spécial y relatif de l'Administration fédérale des contributions, établi jusqu'ici, est supprimé.

Contrairement aux instructions données dans la formule 122, les Caisses doivent par conséquent déclarer et payer le droit de timbre d'émission de 2% non seulement sur les versements supérieurs à fr. 10 000.— de capital social, mais sur le *montant total* (y compris donc les fr. 10 000.—), lorsqu'elles franchissent pour la première fois la limite des fr. 10 000.— jusqu'ici exempts de droit.

Exemple :

Capital au 1 ^{er} janvier	fr. 6 000.—
Versements	» 5 500.—
Remboursement	» 300.—

Capital au 31 décembre	fr. 11 200.—
dont 2% de droit de timbre d'émission	= fr. 224.—.

Pour les années subséquentes, il y aura lieu d'appliquer à nouveau la réglementation figurant sur la formule 122, puisque la contribution unique sur le capital social anciennement franc de droit a déjà été versée.

possible à cette époque transitoire les opérations avec les banques correspondantes.

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre en dressant l'état de caisse. Cette opération de contrôle doit être effectuée par le président du Comité de direction, en conformité des directives qu'il aura reçues de l'Union, et au moment le plus opportun, d'entente avec le caissier en cette fin du dernier jour de l'an pour occasionner le moins de dérangement possible. On en tiendra procès-verbal sur le registre *ad hoc*. Il devra y avoir concordance entre le solde en caisse ainsi établi et celui reporté au bilan.

Avant ce contrôle, le caissier aura eu soin de porter en compte les frais généraux, salaire, location, débours divers, de manière à ne plus avoir à modifier le solde en caisse.

Tenue des journaux de caisse pendant la période de clôture

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le 31 décembre doivent être comptabilisés sur le compte nouveau (par exemple, un intérêt de 1964 payé le 2 janvier 1965, figurera comme « impayé »

sur l'extrait des débiteurs de 1964, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1965).

On réservera simplement au journal principal, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations normales de clôture (capitalisation des intérêts sur la base des extraits, etc.) et on recommencera immédiatement sur la page suivante — en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes — l'inscription régulière de toutes les opérations qui interviendront successivement durant le nouvel exercice.

Au journal de caisse d'épargne, on réservera une page pour la récapitulation des mois.

Le solde en caisse établi au 31 décembre sera immédiatement reporté à l'encre à compte nouveau afin de permettre en tout temps le contrôle de l'encaisse.

Droit de timbre et impôts fédéraux à la source

1. *Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers.*

Lors du bouclage des comptes particuliers dans les grands livres, on n'omettra pas de porter en compte les *impôts à la source* (impôt anticipé, impôts sur les coupons).

Ces impôts se perçoivent sur la base suivante :

- a) *intérêts des parts sociales* : 30 % du montant brut de l'intérêt ;
- b) *intérêts des obligations et placements à terme* : 30 % de l'intérêt brut ;
- c) *intérêts des avoirs en caisse d'épargne* : les dépôts d'épargne *nominatifs* dont l'intérêt brut n'excède pas 40 francs sont *exonérés de tout impôt*, les livrets *nominatifs* dont l'intérêt brut dépasse 40 francs et les livrets d'épargne *au porteur* quel que soit le montant de l'intérêt sont passibles de l'impôt de 27 % du montant brut de l'intérêt.
- d) *intérêts des avoirs en compte courant à vue* : 27 % du montant brut des intérêts effectifs, donc avant toute déduction de commissions, frais, etc., mis en compte.

Comme tels doivent également être traités les intérêts inférieurs à 40 francs ainsi que ceux des avoirs à vue et à terme des communes et paroisses.

Font toujours exception ici les intérêts des comptes débiteurs éventuels à la Caisse centrale (comptes de crédit, etc.).

En prévision de l'imputation de l'impôt, il est indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres et dans tous les carnets, relevés, etc., ce qui se fera aisément au moyen du sceau approprié (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

Droit de timbre à l'émission des obligations

Par année :

1,2 % pour les Caisses qui ne sont pas reconnues comme établissements de crédit foncier,

0,6 % pour les Caisses qui bénéficient de la reconnaissance, autrement dit dont le bilan contient au moins 60 % de créances hypothécaires fermes.

Droit de timbre à l'émission des parts sociales

Seules en sont passibles les Caisses dont le capital social dépasse 10 000 francs. Il est de 2 % sur le capital, mais n'est payé qu'une seule fois. Par la suite, il ne se perçoit que sur l'excédent des versements sur les prélèvements de l'année.

2. *Etablissement des déclarations et livraison à Berne.*

L'Union donnera aux Caisses, vers la fin décembre, les instructions utiles et leur remettra également le formulaire nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations devront être adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les différents extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision, jusque dans les plus petits détails. On évitera les « brouillons » qui sont souvent des sources d'erreurs. *Il est recommandé de travailler avec méthode, sans excessive hâte ou précipitation.* En cas de difficultés, on peut consulter le « Précis de comptabilité ». Au besoin, l'Union donne également les renseignements utiles.

Relevés des comptes courants à l'Union

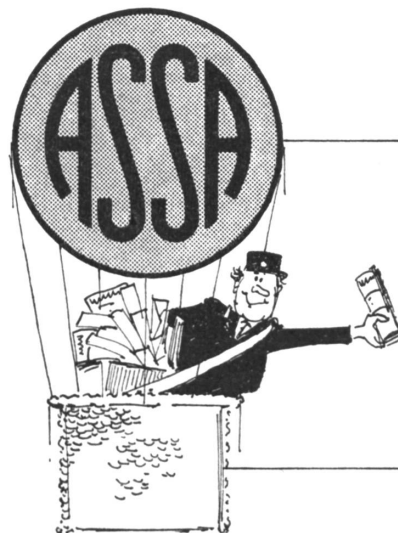
Les relevés de comptes courants à la Caisse centrale, tous arrêtés au 31 décembre, parviendront aux Caisses, comme à l'ordinaire, vers le 12 janvier. MM. les caissiers éviteront d'en solliciter l'envoi avant cette date, l'organisation comptable de la Centrale ne permettant que difficilement une remise individuelle anticipée.

Messieurs les caissiers mettront tout leur honneur à procéder promptement, si possible sans aide extérieure, à l'établissement des comptes annuels. Ayant travaillé méthodiquement au cours de l'année et ayant effectué à temps les travaux préparatoires qui allègent le bouclage, ils éprouveront une réelle satisfaction à pouvoir présenter aux organes dirigeants, puis à l'Union, même bien avant l'échéance du délai imparti, des comptes irrécusablement établis, témoignage de leur compétence et de leur dévouement.

Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1961 des avoirs des communes et paroisses, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1964 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1961 s'éteint le 31 décembre 1964.

P. K.



**Nous vous souhaitons
succès et bonheur
pour 1965**

Annonces Suisses SA « ASSA »



Penuria di capitali e saggi di interesse

Uno dei problemi economici attualmente più discussi è senza dubbio quello inerente alla carenza di capitali. Ci si stupisce della misura con cui gli istituti di credito respingono le domande di mutuo e non di rado si dà la colpa di questo stato di cose ai decreti federali per la lotta contro il rincaro. Ma, in effetti, già nei primi mesi dell'anno corrente si prevedeva che i capitali a disposizione sul mercato ed i nuovi risparmi non sarebbero bastati a finanziare nemmeno gli investimenti autorizzati.

In una conferenza tenuta nel mese di novembre, il prof. Böhler ha sollevato la questione sul come si sia giunti all'attuale difficile situazione nel settore borsistico, dei terreni e delle costruzioni. La sua relazione contiene dei punti che ci sembrano degni di rilievo. A suo giudizio, i motivi sono i medesimi di quelli verificatisi nel 1958, solo che questa volta le cause sono molto più sfavorevoli di allora. Per capire il suo punto di vista, si deve essere in chiaro sul fatto che — considerate dinamicamente — le banche non solo prestano il denaro loro affidato ma, mediante crediti e investimenti, creano per così dire del nuovo denaro che, in seguito, si traduce in risparmi a lunga scadenza. Tale processo si compie in due sequenze: vengono dapprima costituiti i crediti a breve e media scadenza, i cosiddetti debitori, e ciò sotto forma di crediti di costruzione e crediti in conto corrente a industria e opere idroelettriche. Più tardi questi crediti a breve scadenza devono venir consolidati: ciò significa che per poter rimborsare alle banche i crediti a breve scadenza vengono rilasciate ipoteche o emesse obbligazioni o azioni.

Ora, negli anni 1960 e 1961, i debitori del complesso delle Banche svizzere, in seguito alla grande espansione economica, sono aumentati di circa il 25%, ciò che costituisce senza dubbio oltre il doppio dell'aumento dei risparmi volontari. Non si poteva quindi prevedere di poter consolidare tali importi mutuati mediante i risparmi a lunga scadenza. Negli anni seguenti, anche in considerazione del problema della liquidità, le banche hanno ridotto l'aumento dei debitori dal 25 al 14%, ma hanno però successivamente aumentato le loro promesse di crediti di costruzione: dai due miliardi circa del 1958 si è passati a oltre 6,5 miliardi nel 1962 e nel 1963. Fortunatamente i crediti di costruzione effettivamente utilizzati sono aumentati solo in ragione di poco più di due miliardi

di franchi. Anche tale importo non poté però venir coperto coi risparmi a lunga scadenza, sebbene questi aumentassero con la medesima rapidità del reddito nazionale, vale a dire del 13% all'anno. Dato quindi che i mezzi a disposizione non bastavano per il consolidamento dei crediti di costruzione e dei crediti in conto corrente ad industrie, le banche — sempre secondo l'esposizione del prof. Böhler — furono costrette a cercare i necessari mezzi a lunga scadenza sul mercato dei capitali. Da ciò il continuo aumento dei tassi di interesse. Se per il 1960 le Banche Centrali delle obbligazioni fondiarie prelevarono dal mercato dei capitali un importo di poco inferiore a 300 milioni di franchi, per il 1962 la cifra salì a 600 milioni e per il 1963 si ebbe il gigantesco importo di 1387 milioni di franchi, vale a dire oltre il doppio del 1957, l'anno critico dell'ultimo ciclo. A ciò vanno aggiunti 174 milioni di franchi per azioni emesse dalle banche. Contemporaneamente il fabbisogno per il 1963 dell'economia nell'emissione di obbligazioni aumentava di 400 milioni, mentre i Fondi di investimento assorbivano quasi 800 milioni di franchi e le emissioni di azioni oltre un miliardo. A causa della sproporzionata espansione precedentemente verificatasi, ci troviamo ora in grandi difficoltà per i necessari consolidamenti.

Secondo il sullodato conferenziere, le prospettive per un rapido allentamento sul mercato dei capitali non sono incoraggianti. I mezzi delle società di assicurazione e delle banche ipotecarie sono pressoché esauriti. A causa delle più cospicue rendite da versare, l'AVS non può più intervenire con anticipi. Le necessità di credito dell'economia crescono in seguito alle elevate esportazioni e all'ascesa della congiuntura all'estero, in contrasto con la flessione avvenuta nel 1958, ed il deficit della bilancia commerciale e di quella dei redditi aumentano.

Esaminando la situazione nel Cantone Ticino, appare eloquente il fatto che nello scorso novembre la Banca dello Stato, per la prima volta nei suoi quasi cinquant'anni di esistenza, è ricorsa all'emissione di un prestito obbligazionario. Pure significativo è l'aumento di dieci milioni di franchi del suo capitale di dotazione, passato così a 25 milioni, decretato il 26 ottobre 1964 dal Gran Consiglio. Tale aumento si era reso necessario in quanto i fondi propri del nostro massimo istituto cantonale non raggiungevano

più la proporzione minima prescritta dalla legge federale sulle banche, in rapporto ai suoi impegni.

Il prestito obbligazionario, di 20 milioni di franchi, è stato emesso ad un interesse del 4 3/4 %. I sottoscrittori si saranno rallegrati del favorevole tasso di interesse, mentre coloro che necessitano di prestiti e crediti (si pensi, oltre al fabbisogno dei privati, alle grandi necessità dei Comuni) non avranno mancato di domandarsi a quali condizioni avrebbero potuto in seguito beneficiare del necessario mutuo. Ma al momento attuale si constata sovente che per chi abbisogna di denaro l'importante è di ottenerlo, mentre il tasso di interesse passa in secondo piano.

Nel numero di settembre del *Messaggero* scrivevamo che per il 1. gennaio 1965 occorreva riesaminare il tasso di interesse per i creditori, in quanto quelle Casse Rurali che possono permetterselo e le cui partite debitorie sono al tasso del 4% al minimo, potranno eventualmente aumentare l'interesse sui libretti di deposito, rispettivamente di risparmio, al 3 1/4 %.

Ora, i Comitati delle nostre Casse possono senz'altro decidere l'aumento suddetto, fissando cioè il tasso di interesse per i libretti di deposito al 3 1/4 %, senza limitazioni di somma, a partire dal 1. gennaio 1965, mentre per le obbligazioni di cassa si può arrivare fino ad un massimo del 4 1/2 %.

Tale aumento presuppone che l'interesse su tutte le partite debitorie venga portato, qualora non lo sia ancora, ad almeno il 4%, mentre i nuovi prestiti ipotecari vanno concessi ad un tasso non inferiore al 4 1/4 %. L'aumento al 3 1/4 % dell'interesse per i libretti di deposito deve avvenire dove ciò è consigliato dalla necessità di capitali per far fronte a domande di prestito o per motivi di concorrenza. Evidentemente, quei Comitati che ritengono appropriato di bonificare sui libretti di deposito il 3%, possono senz'altro praticare tale tasso: ogni Cassa Rurale è autonoma ed è quindi libera di praticare i tassi che ritiene più adeguati, tenendo però conto di eventuali proprie particolari situazioni (necessità di conseguire utili appropriati per raggiungere l'importo minimo di fondi propri prescritto dalla legge). In questi tempi i signori dirigenti delle Casse Rurali devono usare ogni attenzione nella politica dei tassi d'interesse ed in quella degli investimenti. I benefici annui delle Casse Rurali sono infatti costituiti unicamente dal margine tra gli interessi debitori e quelli creditori, ed essendo questo assai limitato — appunto perché scopo della Cassa è quello di

servire il più possibile sia debitori, sia creditori — occorre un'oculata ed attenta amministrazione.
Pell.

MASSIME

(a cura del Presidente della Federazione)

Deve il cooperativismo Raiffeisen occuparsi solo di problemi economici? Oppure è suo compito estendere l'attività anche al settore morale, intellettuale, educativo?

Sono convinto che senz'altro, benchè sia estremamente delicato questo campo, si debba lavorare anche in quella direzione.

Spetta soprattutto ai dirigenti più provveduti far qualcosa in questo campo. Noi lo faremo pubblicando a ogni numero qualche massima.

* * *

1a « Se non desidererai molto, anche le piccole cose ti sembreranno grandi. »

* * * (Platone)

Questa dovrebbe insegnar molto ai giovani, di solito troppo impazienti; non si può arrivare in cima alla scala in un balzo.

* * *

2a Senza commento facciamo seguire un apologo del Trilussa, il noto poeta che ha lasciato una splendida raccolta di poesie in dialetto romanesco.

LA GRATITUDINE

Mentre magnavo un pollo, er Cane e er Gatto pareva ch'aspettassero la mossa dell'ossa che cascaveno ner piatto.

E io, da bon padrone, facevo la porzione, a ognuno la metà: un po' per uno, senza particolarità.

Appena er piatto mio restò pulito er Gatto se squajò. Dico: — E che fai?... — Eh, — dice — me ne vado, capirai: ho visto ch'ai finito... — Er Cane, invece, me sartava ar collo riconoscente come li cristiani e me leccava come un francobollo. Oh! bravo! — dissi — Armeno tu rimani! — Lui me rispose: — Sì, perchè domani mangerai certamente un antro pollo!

Morbio Superiore

Ricorre quest'anno, in dicembre, per la Cassa Rurale di questo ridente paese, il 20.mo anno di attività. Fu fondata infatti nel lontano 1944 per iniziativa del presidente della Federazione delle Casse Rurali del Ticino, prof. Plinio Ceppi, a quel tempo domiciliato lassù.

Sotto la sua esperta guida la banca cooperativa ebbe subito un ottimo inizio. I bilanci si consolidarono in pochi anni e questa bella

istituzione si guadagnò sempre più la simpatia del popolo.

Quando, nel 1953, per ragioni professionali, il cassiere si trasferì a Mendrisio, ci fu qualche tentennamento che arrischiò di compromettere le sorti della Cassa, ma poi la buona volontà trionfò e nuove forze seppero seguire la strada ormai tracciata e raggiungere altri splendidi traguardi.

L'attuale Comitato di Direzione, presieduto dall'attivo signor Walter Calderari, ben coadiuvato dai colleghi sig. Emilio Livio e sig. Anacleto Fontana e soprattutto dal diligente cassiere sig. Adelio Livio, ha voluto marcare questa ricorrenza, organizzando, il 27 settembre scorso, una gita automobilistica, per tutti i soci, con meta a Torino e Superga.

Larga è stata la partecipazione; ben 32 erano presenti, fra cui anche il Rev. parroco Don Berini, presidente del Consiglio di Sorveglianza e il membro signor Floriano Mombelli; assente purtroppo il membro signor Battista Regazzoni impegnato altrove.

Sarebbero stati di più se il 27 settembre non avesse coinciso con l'apertura della caccia, l'inizio della precoce vendemmia e di altre manifestazioni che si svolgevano nel Mendrisiotto. Sebbene il tempo fosse incerto, il viaggio d'andata andò molto bene.

Alle ore 11.00 il parroco Don Berini celebrò la S. Messa nella bella basilica di Superga. Splendida e panoramica la vista che si gode di lassù.

Seguì la visita ai sotterranei, dove trovansi le tombe dei reali d'Italia.

A Torino fu cordialissima l'accoglienza all'albergo; eccellente ed abbondante il pranzo.

Il giro della città, in pullman, toccando i punti di principale interesse, lasciò in tutti un'ottima impressione; ampie strade, diritte, splendidi palazzi, testimonianza di benessere, intraprendenza, progresso.

Si poté vedere, anche se un po' di sfuggita, il palazzo Madama, la mole Antonelliana, il Cottolengo.

Poche città possono vantare un parco come il « Valentino », che è l'orgoglio dei Torinesi, è la loro passeggiata preferita.

Verso le ore 18.00 iniziava il viaggio di ritorno.

Un partecipante, tra una fermata e l'altra, ha voluto ricordare, con brevi parole, l'opera del fondatore della Cassa, sig. prof. Ceppi, impegnato altrove, sempre vicino e vigilante però, a dare ancor oggi i suoi ponderati consigli e a sostenere questa, come tutte del resto, le Casse Raiffeisen del nostro Ticino. L'allocutore ricordò pure il proficuo lavoro del presidente sig. Calderari e suoi collaboratori a tutto profitto della comunità.

Una lode è stata rivolta al buon cassiere, sig. Livio, per la solerzia e l'attaccamento

alla Cassa, divenuta un po' il suo hobby, così da conseguire risultati sempre più alti e dare belle soddisfazioni ai raiffeisenisti di Morbio Superiore.

Un grazie di cuore quindi al presidente, al cassiere e a tutti i dirigenti, per il lavoro svolto in seno alla Cassa, per l'ottima organizzazione della gita, che è stata sì uno svago, ma anche ha dato un nuovo slancio all'attaccamento ai sani principi di Raiffeisen.

E. B.

Le inserzioni attraenti

Abbiamo già scritto, in precedenti articoli, a proposito delle inserzioni che taluni istituti finanziari fanno pubblicare nella nostra stampa. In tali annunci si offre la concessione di piccoli crediti a condizioni « vantaggiose », con tutte le facilitazioni possibili. Le attuali difficoltà di ottenere dei crediti dalle banche locali favoriscono l'attività di questi istituti che intensificano la pubblicità nei giornali.

Abbiamo ora sott'occhio una grande inserzione pubblicata sul « Corriere del Ticino » dalla *Aufina S.A., finanziamenti, Lugano*, con un testo veramente imponente. La Società si definisce un *importante Istituto Finanziario svizzero la cui esperienza nel settore supera il decennio*. Dato che questo importante istituto finanziario ci è sconosciuto ci affrettiamo a rimediare alla nostra ignoranza consultando il Registro di commercio. Sotto Lugano non ne troviamo traccia. Scoviamo invece che è domiciliato a Brugg e leggiamo che, con un capitale sociale di due milioni di franchi, questa società, costituita nel 1953, si occupa — oltre a finanziamenti — anche del commercio di merci di ogni genere ed in special modo di affari a pagamenti rateali. Ma per tornare all'annuncio in parola, ecco un'effermazione veramente edificante: « Avendo riscontrato già da tempo la necessità di crediti a breve scadenza, l'Aufina si è organizzata per offrirli a condizioni che vanno al disotto dei limiti legali. » Ora, il lettore sprovveduto, leggendo ciò, potrà presumibilmente pensare: — Ecco un istituto onesto al quale posso far capo a delle condizioni vantaggiose — senza sapere che il limite legale è del 18 % annuo e che delle condizioni al disotto di tale limite significano pure il 15, 16 o 17 % di interesse! Il male è che questi istituti finanziari non indicano mai il tasso di interesse da essi calcolato, limitandosi a precisare a quanto ammonta l'importo che occorre rimborsare ogni mese. Spesso, quindi, il debitore non sa nemmeno se paga il 5 % o il 18 %. E' comunque interessante apprendere che l'Aufina S.A. esige un interesse inferiore al 18 %: infatti altri istituti del genere tendono piuttosto ad andar sopra che sotto a tale limite. Pell.

Tasse del Registro di Commercio

Dall'Ufficio Federale del Registro di Commercio in Berna ci viene segnalato che diversi Uffici del Registro di Commercio non sono sempre al corrente dei patrimoni sociali delle Casse e che si presentano quindi delle incertezze sull'applicazione delle tariffe di tassazione.

Nelle notifiche concernenti la *revisione degli statuti* oppure cambiamenti nei comitati di direzione di cooperative (Casse Rurali) con un patrimonio sociale inferiore a fr. 50 000.— vengono riscalate delle tasse minori di quelle i cui patrimoni sociali superano tale importo. Per patrimonio sociale si intende il totale delle quote sociali più il fondo di riserva risultanti dall'ultimo bilancio allestito.

Comunicando agli Uffici del Registro di Commercio lo stato del patrimonio sociale occorre quindi, nei casi sopraindicati, aggiungere degli orientamenti in merito.

I nuovi formulari forniti dall'Unione contengono le indicazioni necessarie. Qualora si possedessero ancora formulari vecchi, si dovrà completarli aggiungendovi una piccola nota.

Queste indicazioni non concernono le notifiche di cambiamenti dei soci della Cassa (form. 83), esistendo in questo caso un unico sistema di tassazione. — u —

Concessione di prestiti e di crediti

Ogni socio che desidera un prestito deve farne domanda scritta alla Cassa. Se il richiedente non è socio della Cassa, deve inoltrare in primo luogo domanda di ammissione. La sua richiesta va esaminata dalla Direzione, con menzione a verbale dell'esame e della decisione.

Troppo spesso quanto risulta dai verbali è insufficiente e chi legge fatica a farsi una idea esatta della pratica, domandandosi quindi se il prestito è stato trattato accuratamente. Ciò avviene specialmente nelle concessioni di mutui ipotecari. Se si tratta di una nuova costruzione occorre menzionare a quanto ammonta il preventivo, il valore venale del terreno ed esaminare i piani presentati. Il solo preventivo non basta, dato che spesso è « gonfiato » onde ottenere il credito più alto possibile. Occorre quindi che i dirigenti si facciano un'idea abbastanza esatta del come sarà lo stabile una volta ultimato, in base ai piani e rispetto alla sua posizione.

Se il prestito ipotecario è chiesto su di uno stabile già esistente, almeno due membri della Direzione devono prenderne una visione sommaria, in base alla quale stabiliscono il valore venale dell'immobile offerto in pegno, compilando l'apposita scheda di valutazione. Per valore venale si intende la cifra che potrà venir realizzata dai beni in qual-

siasi circostanza e situazione. Fino ai 2/3 di questo valore si potrà concedere l'ipoteca di I. grado, cioè senza garanzia suppletoria. Un'ipoteca costituita in 2 o 3 rango può pure venir considerata come di primo grado, e cioè di primo ordine, se rientra nei limiti dei due terzi.

Quando la Direzione ha deciso la concessione del prestito, la domanda viene passata al cassiere che ne informa il richiedente. Prima di procedere a qualsiasi versamento, occorre che la Cassa sia in possesso di tutte le garanzie e documenti necessari. Può capitare a volte un certo ritardo nel ricevere istromenti ipotecari. In questi casi si potranno versare degli acconti sul prestito alla condizione che il notaio dichiari di aver già proceduto alla rogazione dell'istromento, menzionando il grado ed i beni gravati, spiegando per esempio che l'atto si trova ancora presso l'Ufficio dei Registri. Naturalmente tale dichiarazione dev'essere scritta.

Dalla pratica

Pegno di libretti di risparmio o deposito intestati a minorenni

Un padre può dare in pegno dei libretti di risparmio o di deposito intestati ai suoi figli minorenni allorché il prestito è contratto per uno scopo utile ai figli, per esempio per studi. Ogni cassiere deve quindi



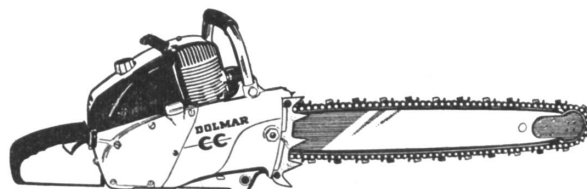
Calendrier, 23 R, dès Fr. 29.50
 Swiss-Made, étanche, anti-choc, anti-magnétique, bracelet cuir ou métallique. Garantie de fabrication : 1 an.
 Réparations de toutes marques, aux meilleurs prix. Demandez Catalogue gratuit !
 Pendulettes, réveils, pendules, bijoux en or, alliances, couverts et baromètres très bon marché.

MONTRES VON ARX
 5013 Nd.-GÜSGEN, Rainstrasse 50
 Tél (064) 41 19 85

dès Fr. 27.—

**Imprimerie
Favre et Favre**

**Maupas 7
Lausanne**



**Avec la plus forte participation
au concours national
de bûcheronnage à l'Expo**

DOLMAR

a donné la preuve de sa popularité parmi les professionnels puisque **5 des 10 participants romands utilisent une DOLMAR.**

Vous aussi, avant d'acheter une tronçonneuse, demandez une démonstration gratuite sans engagement à :

MAURICE JAQUET, Le MUIDS - Tél. (022) 66 11 51 importateur pour la Suisse romande et le Tessin ou à l'un de ses agents régionaux :

Ardon : Daniel Delaloye, tél. (027) 4 17 42
 Bulle : F. Thévenaz, garage, tél. (024) 6 25 64
 Charmey : Garage des Vanils, L. Bugnard, tél. (029) 3 25 52
 Chenens : Jean Nicolet, tél. (037) 3 71 91
 Chesières : A. Dormond, forestier, tél. (025) 3 21 76
 Courtemaury JB : Louis Turberg, garage, tél. (066) 7 12 36
 Dangio TI : Brenno Maestrani, tél. (092) 6 52 79
 Grengiols VS : Tenisch & Imhof, tél. (028) 5 32 35
 Neyruz VD : E. Favre, forestier, tél. (021) 95 15 69
 Tramelan JB : A. Noirjean & Fils, forestier, tél. (032) 97 49 87

Les tronçonneuses DOLMAR sont équipées avec les chaînes « OREGON ».



Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez-les au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats. Les plantations d'automne réussissent très bien depuis des années et peuvent être vivement recommandées.

Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Vous pouvez utiliser les terrains peu rentables pour la culture profitable des arbres de Noël. Le prix de 100 jeunes épicéas de 25/50 cm. de hauteur est de Fr. 28.— (juste indiqués pour terrains débarrassés de mauvaises herbes) livrés franco votre domicile.

Il faut compter environ 140 pièces par are. Temps de culture : 5 à 6 ans environ.

Demandez mon prix courant ou commandez de suite.

Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen

Tél. (031) 67 81 39



accettare in pegno simili libretti solo a questa condizione poiché, in caso contrario — qualora il padre morisse — l'autorità tutoria esigerebbe, in seguito all'allestimento dello inventario, che i libretti vengano restituiti essendo proprietà dei figli. In casi dubbi, quindi, prima di accettare libretti al nome di figli minorenni, è opportuno richiedere il consenso dell'autorità tutoria.

Una volta che i figli sono maggiorenni,

devono apporre a loro volta la firma all'atto di pegno.

COMUNICATO

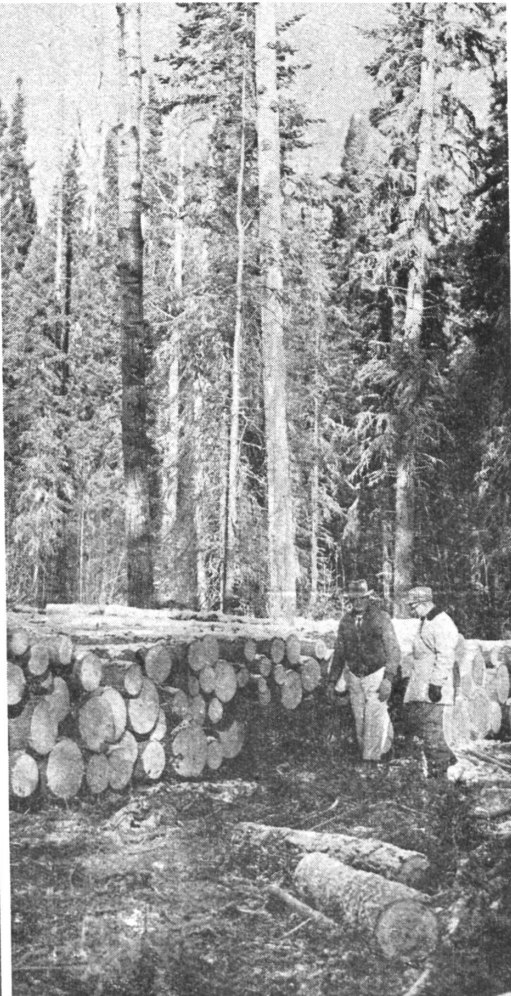
Attiriamo l'attenzione degli interessati sul fatto che al 31 dicembre p.v. scade il termine per la domanda di retrocessione dell'imposta preventiva da parte degli enti pubblici, società, ecc., sugli interessi maturati nel

1961

Le relative istanze devono quindi venir inviate all'Unione tempestivamente! (Al più tardi entro il 30 dicembre 1964.)

* * *

Se qualcuno avesse interesse all'acquisto a prezzo vantaggiosissimo di una *macchina da scrivere* portatile di occasione, marca Olivetti « Lettera 22 » (tastiera italiana), favorisca chiedere informazioni alla Redazione del *Messaggero Raiffeisen*, San Gallo.



LA SAISON D'ABATTAGE EST ARRIVEE

Pour accroître leur production et leurs profits, de plus en plus de bûcherons, à travers le monde, équipent maintenant leurs tronçonneuses de chaînes, de lames et de pignons "OREGON." Leur expérience leur prouve que ces produits "OREGON" de haute qualité leur permettent de couper plus de bois, plus rapidement et avec moins d'effort.

CHAINES "OREGON"—MICRO-BIT, MICRO-GUARD, CHIPPER
GUIDE-LAMES "OREGON" • PIGNONS "OREGON"
ACCESSOIRES D'AFFUTAGE ET D'ENTRETIEN "OREGON"

PROFITS ACCRUS

Quelle que soit la marque de votre tronçonneuse, une chaîne, une lame ou un pignon "OREGON" constitue votre garantie la plus sûre d'un rendement amélioré et de profits inégalés.



OMARK INTERNATIONAL, LTD.

REPRÉSENTÉ EN SUISSE PAR:

CUHAT & CO., ZÜRICH 2, TÖDISTRASSE 65

